

République Française
Département de la Haute-Loire
Mairie d'ALLEYRAS (43580)
Tél. : 04 71 57 56 67
Fax : 04 71 57 55 82
Mail : mairie.alleyras@orange.fr

Compte Rendu
du Conseil Municipal
du 20 11 2020

Ordre du jour :

- Fonds 199 et bonus relance Région : réhabilitation PMS
- DETR 2021 : adressage des rues
- SDE 43 : adhésion à l'outil SIG/GMAO
- Demande d'aide 150 ans du train cévenol
- Demande d'achat de bien de section à Alleyras
- Tarifs de l'eau et de l'assainissement
- Résiliation bail du cabinet médical
- Motion contre la fermeture des services de la trésorerie de Saugues et de Cayres

• Fonds 199 et bonus relance Région : réhabilitation PMS

Le Conseil Municipal, 11 pour :

approuve le projet de réhabilitation du PMS

décide d'engager l'opération réhabilitation du PMS pour un montant de 61 241 € HT

de solliciter une subvention Fonds 199 (2020-2022) au Département

de solliciter une subvention Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région

approuve le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes	%
Menuiseries intérieures et extérieures	28 060 €	Région – Bonus relance 2020-2021	28 993 €	47,35
Isolation intérieure	14 705 €	Département – Fonds 199 (2020-2022)	20 000 €	32,65
Electricité et climatisation	18 476 €	Autofinancement	12 428 €	20
Total HT	61 241 €	Total HT	61 241 €	100

Autorise Mr le Maire à demander les subventions au Département et à la Région

Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Décide d'inscrire l'opération au budget 2021

Précise que le projet ne sera réalisé que si les subventions sont accordées

• **DETR 2021 : adressage des rues**

Le Conseil municipal, 10 pour, 1 contre (Grand) :

Approuve le projet adressage des rues

Décide de présenter au titre de la DETR 2021 le programme d'adressage des rues pour un montant de 14 485 € HT

Décide de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2021 pour un montant de 7242,50 € HT

Autorise Mr le maire à solliciter la subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet

Décide d'inscrire le projet au budget 2021

Approuve le plan de financement ci-après :

Nature dépenses	Montant dépenses HT	Nature recettes	Montant recettes	%
Etude et conseil, plan d'adressage	4 100.00	DETR 2021	7245.50	50
Signalétique	10 385.00	Autofinancement	7242.50	50
Total HT	14 485.00	Total HT	14 485.00	100

• **SDE 43 : adhésion à l'outil SIG/GMAO**

Le Conseil municipal, 11 pour

1 - Décide d'adhérer à l'outil SIG/GMAO mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire ;

2 - Prend acte de la mise à disposition à titre gratuit de cet outil pour la commune qui a transféré au Syndicat la compétence Éclairage Public ;

3 - Sollicite la réalisation d'un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) installé sur le territoire communal, et Prend acte que cette prestation, préalable indispensable à la mise en place du SIG, sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public.

4 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision et à verser au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire le montant des sommes mises à la charge de la commune au titre de la mise en place du SIG au bénéfice de la commune.

• **Demande d'aide 150 ans du train cévenol**

Le Conseil municipal, 9 pour, 2 abstentions (Rodde Madeleine, Grand)

Décide de rejeter la demande d'aide telle qu'elle est présentée.

• **Demande d'achat de bien de section à Alleyras**

Le Conseil municipal, 11 pour

Décide de refuser de s'occuper de cette vente car il s'agit d'un bien de section et laisse la demandeuse consulter les ayants droits de la section.

• **Tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil municipal, 11 pour

Décide de créer une tranche supplémentaire et définit les tarifs suivants applicables dès la prochaine facturation :

Tarifs de l'eau (hors agriculteurs) :

Abonnement compteur : 25 €
Tranche 1 (de 0 à 50 m³) : 0,70 €
Tranche 2 (de 51 à 200 m³) : 0,58 €
Tranche 3 (de 201 m³ à 1000 m³) : 0,46 €
Tranche 4 (plus de 1000 m³) : 1,00 €

Tarifs de l'eau pour les agriculteurs :

Abonnement compteur : 25 €
Tranche 1 (de 0 à 50 m³) : 0,50 €
Tranche 2 (de 51 à 200 m³) : 0,45 €
Tranche 3 (de 201 à 1000 m³) : 0,38 €
Tranche 4 (de plus de 1000 m³) : 0,38 €

Assainissement :

Redevance par branchement : 30 €
• Redevance sur la consommation (hors agriculteurs) :
Tranche 1 (de 0 à 1000 m³) : 0,50 € par m³
Tranche 2 (plus de 1000 m³) : 1,00 € par m³
• Redevance sur la consommation pour les agriculteurs :
Tranche 1 (de 0 à 1000 m³) : 0,40 € par m³
Tranche 2 (plus de 1000 m³) : 0,40 € par m³

• Résiliation bail du cabinet médical

Le Conseil municipal, 11 pour

Décide que le loyer est dû jusqu'au mois de mars 2021 inclus.

• Motion contre la fermeture des services de la trésorerie de Saugues et de Cayres

Le Conseil municipal, 11 pour

Décide d'adopter la motion contre la fermeture des services de la trésorerie de Saugues et de Cayres dans les termes ci-après :

La réforme à l'échelle nationale des services de la DGFIP implique dans chaque département une réorganisation dans le schéma d'implantation territoriale des trésoreries avec une organisation qui doit favoriser la proximité ;

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, la trésorerie de SAUGUES est menacée d'une fermeture ainsi que celle de CAYRES sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cayres/Pradelles.

Ces trésoreries offrent aux collectivités et établissements publics un large panel de services : tenue quotidienne des comptabilités du secteur local, appui aux recouvrements des produits locaux, contrôle de la régularité de la gestion des ordonnateurs locaux. Ces services rendus par les services de l'Etat au profit des collectivités concourent à la sécurisation et à la bonne gestion de nos collectivités. C'est donc un outil et un appui indispensables pour mener nos stratégies de développement territorial. Elles répondent aux besoins d'accompagnement de nos populations dans leurs démarches auprès des services fiscaux. Le développement des nouvelles technologies du numérique, créateur d'opportunités pour nos territoires, reste cependant inaccessible pour de nombreuses personnes non familières des usages numériques. Accentuée par la fracture numérique, la déshumanisation du service met nombre de nos administrés en difficulté pour le paiement de leurs impôts et met en danger le nombre d'emplois au sein des services fiscaux. La présence territoriale des services de proximité de l'Etat sur nos territoires éloignés était le reflet d'un aménagement réussi, maintenant ainsi un lien social entre l'Etat, les administrés et les collectivités de nos zones rurales. L'éloignement des centres

urbains, les difficultés de la mobilité en zone rurale et de moyenne montagne accentués par la rigueur climatique limitent les déplacements. Ce démantèlement renforcera les inégalités imposant à nos administrés, collectivités et acteurs économiques des charges et dépenses nouvelles. Cette destruction administrative et l'abandon de certains territoires de la République met à mal la cohésion sociale. Par la suppression de ces services rendus, la fermeture de ces deux trésoreries aura donc de lourdes conséquences en accélérant la désertification de nos territoires, contribuant un peu plus à la perte d'attractivité et pénalisant le développement économique et l'installation de nouvelles activités et populations.

Ainsi les élus de ces communautés de communes qui représentent 60 communes et ceux des communes de Saint Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier rattachées à la trésorerie de Saugues s'opposent fermement à la fermeture de ce service public de proximité.

Ils dénoncent l'absence d'alternative proposée par les services de l'Etat : si nous comprenons la nécessité d'une telle restructuration, nous dénonçons fermement l'absence d'information et de concertation avec les élus afin d'offrir une alternative crédible sur nos territoires. Nous comptons sur la solidarité territoriale de l'État et du Département afin de proposer un accès aux services réellement opérationnels sur nos territoires.

Concernant plus particulièrement la Trésorerie de Cayres, les élus rappellent :

- au 1^{er} janvier 2015, les trésoreries de Cayres et Pradelles ont été fusionnées. Cette fusion a été accompagnée d'un programme de travaux important mené par la Commune de Cayres en concertation avec les services du Trésor Public pour disposer de locaux adaptés aux services issus de la fusion soit 4 personnes. Au 1^{er} janvier 2021, le programme des travaux n'est pas amorti et il n'y a plus de recettes de loyer pour compenser l'investissement.
- La gestion publique intégrait le SICTOM des Hauts Plateaux à Langogne et le Syndicat Intercommunal D'Aménagement Et D'Équipement De La Haute Vallée De La Loire : ces gestions seront-elles toujours assurées par un service en Haute Loire, ou par des services de départements voisins, encore plus éloignés des sièges des syndicats.
- Les services communaux et communautaires fonctionnent avec des régies de recettes : des régies de recettes telles que, le vélo rail, la piscine de Pradelles, les campings municipaux, les cantines vont avoir des difficultés pour faire leur remise de fonds vers des bureaux de poste (aujourd'hui Landos et Costaros) ouverts quelques matinées par semaine.
- Un Conseiller de collectivité basé dans des locaux de l'EPCI n'est pas envisageable ; il n'y a pas de bureaux disponibles
- La gestion publique et privée seraient rattachées à la Trésorerie de Langeac : c'est un vrai inconvénient compte tenu de l'éloignement géographique du territoire et de la distance kilométrique pour accéder à Langeac. Le Puy en Velay, ville préfecture, est dans le bassin de vie de Cayres Pradelles au moins administrativement et serait plus adaptée.